



Département de l'Eure
Arrondissement d'Evreux
Canton de Saint-André-de-l'Eure

COMMUNE DE MARCILLY SUR EURE

Arrêté Municipal N°2016 - 09

ARRETE DE LIMITATION DE VITESSE *Chemin des Prévenchères - Motteux*

Le Maire de MARCILLY SUR EURE

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977;

VU l'avis du Président du conseil général de l'Eure

Considérant la dangerosité et l'étroitesse du chemin, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30 km / heure ;

ARRETE

ARTICLE 1er La vitesse de tous les véhicules circulant sur le Chemin des Prévenchères dans la commune de MARCILLY SUR EURE est limitée à **30 km / heure**,

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de MARCILLY SUR EURE,

ARTICLE 3 Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Département de l'Eure
Arrondissement d'Evreux
Canton de Saint-André-de-l'Eure

COMMUNE DE MARCILLY SUR EURE

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de MARCILLY SUR EURE,

ARTICLE 6 Ampliation adressée à :

- Monsieur Le Président du Conseil Régional,
- La Direction des routes (Conches en Ouche)
- Gendarmerie d'Ivry la bataille,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers d'Ezy sur Eure,
- Monsieur le Chef de la Subdivision D.T.E d'Evreux

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A Marcilly sur Eure le 25 mai 2016

Le Maire, Claude ROYOUS

